

---

## ÉLÉMENTS POUR UN RAPPORT SUR LES MÉMOIRES PROFESSIONNELS EN DEUXIÈME ANNÉE D'IUFM

---

Rudolf BKOUCHE  
Irem de Lille

Après deux années de mémoires professionnels en mathématiques, voici quelques éléments de réflexion sur la façon de penser ces mémoires.

Si l'on considère que le mémoire professionnel est l'une des inventions les plus originales des IUFM et si l'on considère qu'une telle invention doit perdurer, il est nécessaire de mener une analyse rigoureuse de la signification de ces mémoires et de la façon dont ils ont été réalisés.

Nous distinguerons deux types de mémoires professionnels (je parle seulement des PLC2) : les mémoires proprement disciplinaires (qu'ils s'inscrivent à l'intérieur d'une seule discipline ou qu'ils s'appuient sur plusieurs disciplines) et les mémoires que j'appellerai "*transversaux*" (à défaut d'un terme plus approprié) qui se placent dans un champ plus large (sociolo-

gie de l'éducation, histoire de l'éducation, psychologie cognitive...); ce second type demande de définir le cadre dans lequel les professeurs-stagiaires pourraient travailler de façon convenable, cadre qui actuellement n'existe pas ; d'autant qu'il me semble difficile de demander à un professeur-stagiaire qui a suivi un enseignement disciplinaire à l'université et pendant la préparation du concours du CAPES de réaliser un mémoire dans un domaine qu'il ne connaît pas. C'est donc essentiellement du mémoire professionnel disciplinaire que je parlerai.

L'intérêt du mémoire consiste dans l'articulation de la discipline, de son enseignement et de la classe ; ces trois aspects participent de notre métier d'enseignant et le mémoire peut être l'occasion pour le futur professeur de commencer une réflexion sur son métier, moins sur une pratique qu'il ne possède pas encore, mais sur les problèmes

liés à la signification de la discipline qu'il enseigne ainsi que sur son propre rapport au savoir puisque c'est sur ce rapport au savoir qu'il va fonder sa pratique d'enseignant (à moins de n'être que le simple répétiteur d'un discours ou l'organisateur d'activités sans signification pour ses élèves et pour lui-même). Le mémoire professionnel a un rôle de formation et en ce sens exige que le jeune professeur doit s'impliquer dans le mémoire par rapport à lui-même et non seulement par rapport à la classe ; c'est aussi le moyen de quitter le terrain stérile de la polémique entre partisans du savoir et partisans des élèves. C'est en ce sens que l'aspect disciplinaire du mémoire professionnel est important et ne saurait être masqué par de mauvaises considérations qui se prétendent pédagogiques.

Le mémoire ne peut ainsi se réduire à un simple rapport de stage (ce serait oublier l'aspect "formation" du mémoire), il ne peut non plus consister en l'analyse d'une pratique de classe parce que l'on ne saurait demander à un jeune professeur d'analyser une pratique qu'il ne possède pas encore ; encore moins peut-on demander au jeune professeur, à travers les difficultés qu'il rencontre, d'analyser ses propres difficultés et d'en déduire des règles de travail ; combien parmi nous, enseignants chevronnés, seraient capables de faire un tel mémoire professionnel ?

Cette conception du mémoire, dans la mesure où elle demande au futur professeur de mettre en rapport son rapport à la discipline qu'il enseigne et les problèmes d'enseignement qu'il rencontre dans sa pratique de la classe, est exigeante certes, mais c'est cette mise en rapport qui peut lui permettre de prendre le recul nécessaire à l'exercice de

son métier et d'échapper à la classique polémique qui oppose savoir et élèves.

Cette exigence pose le problème du rôle et de la compétence du directeur de mémoire. Si, comme on l'a répété souvent avec justesse, le mémoire n'est pas une thèse, n'est pas non plus un mémoire de DEA, cela souligne l'importance du rôle du directeur de mémoire, autant dans la mise en place d'une problématique que dans le suivi du travail d'élaboration du mémoire. Cela implique en particulier que le directeur de mémoire maîtrise le domaine sur lequel il engage les auteurs du mémoire (ce ne fut malheureusement pas toujours le cas !). En ce sens, même et surtout si le mémoire n'est ni une thèse, ni un mémoire de DEA, la responsabilité du directeur de mémoire est engagée.

Ces remarques nous amènent à revenir sur ce qui fait l'une des spécificités des IUFM tels qu'ils se sont mis en place. Y travaillent comme formateurs des enseignants de divers ordres, professeurs de collège, professeurs de lycées et universitaires. Il y a alors deux façons de penser ce travail en commun.

La première, essentiellement d'ordre institutionnel, consiste à répartir les tâches en fonction de l'origine des divers enseignants participant à la formation et à veiller à l'équilibre institutionnel, les universitaires d'un côté, les professeurs du second degré de l'autre, ces derniers se retrouvant (par tradition autant que par volonté) sous la coupe des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux. Si cela permet un semblant de partage des tâches, cela réduit les problèmes de compétence à la seule compétence administrative avec toutes les conséquences que l'on peut attendre sur la formation elle-

même, ce qui conduit à cette "désintellectualisation" du métier d'enseignant. aujourd'hui trop bien acceptée voire revendiquée. C'est cette désintellectualisation qui nourrit le mauvais débat qui oppose transmission du savoir et pédagogie avec tous les avatars pédagogiques que l'on connaît.

La seconde se situe dans la pratique elle-même d'un travail en commun et je voudrais citer ici l'un des lieux où s'élabore depuis plusieurs années ce travail en commun. Je veux parler des *Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques* (Irem) qui regroupent des enseignants de divers ordres (et parfois de plusieurs disciplines) et qui a engagé un travail à long terme sur les divers aspects de l'enseignement des mathématiques. Le problème est alors moins de définir ce qui relève du professeur de collège, du professeur de lycée ou de l'universitaire que de mettre en commun des compétences autour de problématiques qui s'appuient autant sur les contenus de savoir (les savoirs académiques comme disent certains) que sur les problèmes spécifiques de l'enseignement. Mais comment pourrait-on définir de façon rigide la part du métier qui relève de la connaissance dite académique et la part du métier qui relève de l'enseignement et de l'apprentissage ? Ce qui pose la question même de la définition de ce terme de formation professionnelle ; que signifie-t-il d'autre que la mise en place d'une classification certes sécurisante mais inadéquate ? La formation dite professionnelle serait-elle donc tout ce qui n'est pas du domaine du savoir, auquel cas on ne sait plus très bien en quoi consiste le métier.

Ce n'est pas le propos de ce texte de revenir sur la notion de formation profes-

sionnelle, le flou de sa définition nous montre même que toute tentative de définition est de peu d'intérêt voire dangereuse. Je me propose seulement de dire que le travail en commun des divers enseignants qui interviennent dans les IUFM relève moins d'un ordre institutionnel que des compétences de ces enseignants. En ce sens, on peut considérer que les enseignants qui interviennent à l'IUFM, quel que soit leur corps d'origine sont engagés dans un travail de type universitaire ; c'est en cela que le "U" du sigle IUFM prend tout son sens. C'est en ce sens que l'on peut considérer que la direction d'un mémoire professionnel est un travail d'universitaire, que le directeur de mémoire soit lui-même universitaire, professeur de collège ou professeur de lycée.

C'est dans ce travail essentiellement de type universitaire que la mise en place des IUFM prend son sens. C'est en cela que tout en restant critique sur un certain type de fonctionnement des IUFM (en particulier il faut noter, dans certains IUFM, la place accordée à la hiérarchie académique au détriment de la compétence et de la qualité du travail), on peut considérer comme une régression le retour à la classique division entre le savoir académique dispensé dans les Universités (préparation du CAPES) et la formation dite professionnelle du type CPR, division que la mise en place des IUFM, même si ces derniers l'ont souvent confortée dans les faits, pourrait contribuer à remettre en cause.

Puisque les IUFM existent et ne semblent pas être remis en cause, autant qu'ils servent à la formation des maîtres !